

Aujourd'hui en France, 12 septembre 2018

L'ex-collaborateur de l'Elysée refuse de se rendre au Sénat

LE BRAS DE FER est entamé entre Alexandre Benalla et la commission des lois du Sénat. L'avocat de l'ex-chargé de mission de l'Elysée, M^e Laurent-Franck Liénard, a annoncé hier que son client n'entendait pas se présenter devant la commission d'enquête.

Invoquant « la séparation des pouvoirs », il a souligné que son client, mis en examen, réservait « l'ensemble de ses réponses aux magistrats instructeurs ». « Alexandre Benalla sera tenu de déferer à la convocation qui lui sera adressée », ont aussitôt réagi

Philippe Bas et Jean-Pierre Sueur, respectivement président et rapporteur de la commission. Tout manquement à cette obligation est passible de deux ans de prison et 7 500 € d'amende. L'ancien protégé d'Emmanuel Macron n'aura sans doute pas le choix. **T.B.**